

Je trie mes déchets alimentaires

Ils deviennent du compost !

- MODE D'EMPLOI -



**Nouvelles bornes
à déchets alimentaires
dans votre quartier !**

Le tri des déchets alimentaires

pourquoi ?



Réduire les ordures ménagères

Les déchets alimentaires représentent 1/3 de notre poubelle. Avec cette collecte, ils ne sont plus incinérés mais compostés.

Fabriquer un compost de qualité

Vos déchets collectés servent à fabriquer du compost, utilisé par les agriculteurs de la région. Cela participe pleinement à la valorisation des déchets.

Nourrir les sols sur le long terme

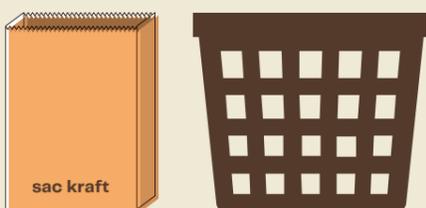
Le compost améliore la fertilité des sols : il régénère les terres, les rend plus vivantes, retient l'eau dans le sol (moins d'arrosage) et contribue au développement des plantes.

Devenez les premiers habitants à participer à cette nouvelle démarche !

comment ?

1

Je trie mes déchets alimentaires en utilisant les sacs kraft et le bio-seau fournis par ma collectivité.



2

Je jette mes déchets alimentaires avec le sac kraft ou en vrac dans la borne dédiée située dans mon quartier.



3

Le bac situé dans la borne à déchets alimentaires est collecté et lavé 1 à 2 fois par semaine.



Quels déchets alimentaires

sont acceptés ?



Je mets dans mon sac kraft



Déchets de préparation :

épluchures (dont agrumes, fruits à coque), fruits et légumes abimés, coquilles d'oeufs...



Restes de repas :

viande, poisson, fruits de mer, coquillages, pâtes, riz, pain, fromage, restes d'assiette...



Thés, café, filtres en papier



Produits périmés (sans emballage)



Fleurs, bouquets fanés



Je ne mets pas dans mon sac kraft



Pas de sac plastique,
même compostable !



Pas d'emballage,
ou d'aliments emballés



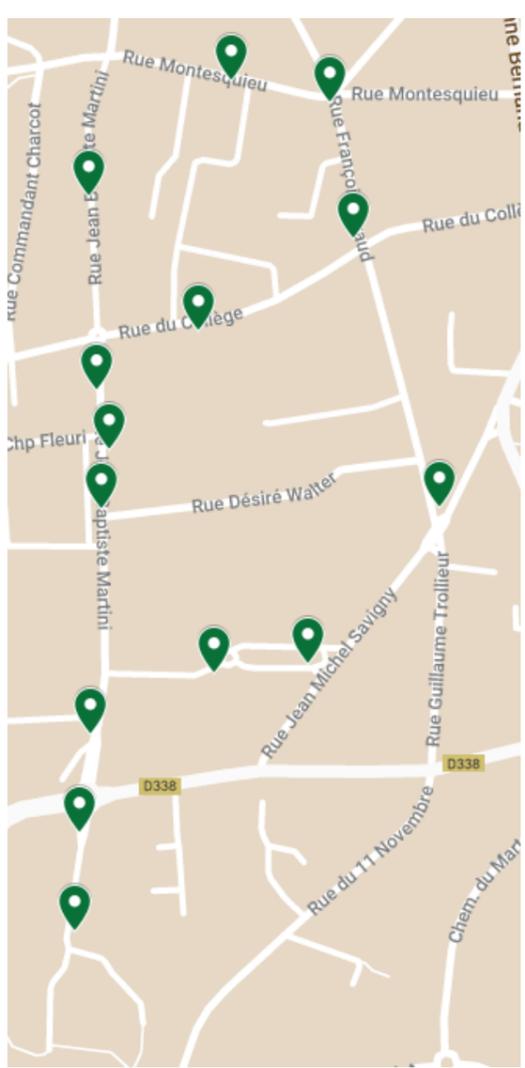
Astuce : Je réutilise les sacs de légumes en papier kraft de mon commerçant pour la collecte des déchets alimentaires.



Que deviennent mes déchets alimentaires ?



Trouver une borne près de **chez moi**



Je flashe pour + d'infos ou rdv sur www.agglo-villefranche.fr



Pour récupérer gratuitement un kit de tri :
Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône
115 rue Paul Bert, 69400 Villefranche-sur-Saône
Horaires : lundi 8h30-12h30 / mercredi 8h30-12h30 et 13h30-17h / vendredi 13h30-17h

Des questions ?
Ecrivez-nous : collecte.selective@agglo-villefranche.fr
Appelez-nous : 0 800 512 201 (gratuit)